

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

ATTRIBUTION SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS

2026.11

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SIX JUIN

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle Renée Maître, sous la présidence de Mme Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'administration : 22 juin 2026

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice - Présidente
Mmes. BASTIAN, ESTERMANN, KAMANDA
MM. COCHINAIRE, PERILLON

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme VINCENT
Procuration de Mme GALY à Mme BASTIAN

Etaient absents excusés : Mmes BOCCARD, HOMINAL
M. FOURNIER

Secrétaire de séance : Mme ESTERMANN

VU l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'Action sociale et des familles ;
VU la délibération 2026-07 du 22 avril 2026 portant budget primitif 2026 du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 – DECIDE D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations :

	Subventions 2026
ASSOCIATION ACCUEIL DES FAMILLES DE LA MAISON D'ARRET	300 €
AFTC 74	500 €
TOTAL	800 €

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations afférentes à cette délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,
Catherine ESTERMANN

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 03/07/2026

de sa mise en ligne le : 03/07/2026



[Signature]